



FORMATION « ANIMER LA PREVENTION »

FS SSCT Formation Spécialisée Santé Sécurité & Conditions de Travail pour les Représentants d'un CSA

FONCTION PUBLIQUE D'ETAT

5a
formations

OBJECTIF

L'objectif de cette formation est de rendre les stagiaires capables d'appréhender la réglementation afin de remplir pleinement les missions confiées par leur mandat au sein du CSA, et de contribuer comme réelle force de proposition à la prévention des risques professionnels et à l'amélioration des conditions de travail.

REGLEMENTATION

art 94 al.I – décret 2020-1427

« Les représentants du personnel, membres titulaires et suppléants des formations spécialisées, ou du comité en l'absence de formation spécialisée, bénéficient d'une formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail (...) »

PUBLIC

art 94 al.I & II – décret 2020-1427

S'il existe une formation spécialisée:

tous les représentants titulaires et suppléants des formations spécialisées, ainsi que les représentants CSA ne siégeant pas à la FS.

S'il n'existe pas de FS:

tous les représentants du CSA.

Formation accessible aux Personnes en Situation de Handicap.

PRE REQUIS

Aucun

DUREE

art 94 al.I & II – décret 2020-1427

5 jours (35H) minimum en formation initiale
pour les représentants du personnel siégeant en formation spécialisée

3 jours (21H) minimum en formation initiale
pour les représentants du personnel ne siégeant pas en formation spécialisée

La réactualisation des compétences (MAC) est prévu à chaque mandat soit tous les 4 ans

GROUPE

10 personnes maximum

MOYENS PEDAGOGIQUES, TECHNIQUES & D'ENCADREMENT

Diaporamas & films
Analyses de situation de travail & études de cas concrets
Discussion & échanges d'expériences en groupe
Exercices de mise en application (théoriques et sur le terrain)

Le formateur intervenant lors de ce stage possède une expérience de 20 ans dans la prévention des risques professionnels, plus particulièrement dans le domaine de la prévention des TMS, des liens RPS, et des CHSCT-CSE-CSA.

SUIVI DE L'ACTION & EVALUATION

La présence du (des) salarié(s) est suivie par une feuille de présence signée par demi-journée, et une attestation d'assiduité et de formation est remis pour tout stage suivi dans son intégralité.

LIEU

Formation animée en intra, ou inter entreprises.

PROGRAMME

Notre organisme est agréé à dispenser cette formation
par la Préfecture de Région sous décision OFCSE n°2018/04

**PROGRAMME TENANT COMPTE
DES DISPOSITIONS DU DECRET 2020-1427
du 20 novembre 2020**

[Voir le programme détaillé au verso](#)

LES + 5A FORMATIONS

Un fascicule est remis à chaque participant sur support numérique pour les accompagner dans l'exercice de leurs fonctions, et de nombreux documents sont aussi à disposition consultables pendant de la formation (INRS, CARSAT, ANACT...), afin de fournir des outils pratiques rapidement transposables.

Un service « SOS » par téléphone ou par mail est enfin à disposition pour accompagner les participants après la formation.

CONTACT

Par téléphone +33(0)7 77 32 77 96 de 9h à 17h
Par mail 5aformations@gmail.com
Référént handicap Laurent DANIEL +33(0)7 77 32 77 96
Vous pouvez également nous retrouver sur notre site www.5aformations.com

TARIF

A partir de 1320 HT / jour (hors tarif fidélité ou demande particulière).

JOUR 1**LES ENJEUX DE LA PRÉVENTION DES RISQUES****L'ENTREPRISE, MILIEU À « RISQUES »**

Les enjeux de la prévention (socio-économique, juridique...)
Statistiques des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles
Les Indicateurs (Taux de Fréquence, de Gravité, d'Absentéisme, de Turn Over...)

LE MÉCANISME DE L'ACCIDENT DU TRAVAIL

Les interactions: I-TA-MA-MI (Individu – Tâche – Matériel – Milieu)

NOTIONS DE RESPONSABILITÉS CIVILES ET PÉNALES

Les différentes responsabilités et les différents codes

Législation spécifique à la Fonction Publique d'Etat

Décret 82-453 (28.05.1982) : création CHSCT
Loi 84-16 (11.01.1984) : dispositions statutaires relatives à la FPE
Loi 2019-828 (11.01.1984) : fusion CTP-CHSCT
Décret 2020-1427 (20.11.2020) : CSA FS SSCT

Obligations de l'employeur
Obligations des chefs de service et des assistants / conseillers en prévention
Obligations des agents
Les 9 principes généraux de prévention
La faute inexcusable
Le droit d'alerte et le droit de retrait
Alerte en cas d'atteinte aux droits des personnes
Procédure de Danger Grave et imminent
Le droit à l'expertise agréée

JOUR 3**LES ANALYSES DE RISQUES A PRIORI****LE DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS**

Le DUERP - décret 2001-1016
Les risques à évaluer (électrique, mécanique, chimique, travail en hauteur, RPS...)
Les risques spéciaux et / ou spécifiques (travailleur isolé...)
Les critères pertinents d'évaluation, réactualisation & amélioration continue
Analyse / conseils sur le DUERP existant
Mise en application sur le terrain: exercices de repérage et d'évaluation des risques avec les agents

LES RISQUES PSYCHOSOCIAUX

De quoi parle t'on?
Particularités des RPS
Stress aigu / stress chronique: définitions et moyens de prévention
Harcèlement moral: définitions et moyens de prévention
Harcèlement sexuel et agissements sexistes: définitions et moyens de prévention

L'ÉVALUATION DE LA PÉNIBILITÉ

Cadre réglementaire
Critères d'évaluation pour la rédaction des fiches de suivi

RELATIONS AVEC LES ENTREPRISES EXTÉRIEURES

Plans de prévention (contexte réglementaire et obligations)
Permis de feu, consignations
Plans particuliers (retrait amiante, protocole de sécurité)
Protection des travailleurs isolés

LES VISITES DE PREVENTION

Principes des visites de prévention obligatoires
Outils de repérage et d'entretien avec les agents

JOUR 5

Repérage des situations dangereuses pour nourrir le DUERP
Réalisation d'une visite prévention
Entretien avec les agents sur poste en situation de travail
Réalisation de documents destinés à l'affichage et à la communication
Tout thème annexe utile à approfondir pouvant apparaître lors de la formation
...

JOUR 2**LES PARTENAIRES DE LA PRÉVENTION****AU NIVEAU NATIONAL**

Les organismes sous tutelle des ministères des affaires sociales et du travail

AU NIVEAU LOCAL

La CARSAT, les Comités Techniques Régionaux et l'OPPBTP
La Médecine de Prévention (rôles, Fiche d'Entreprise)
L'Inspecteur en Santé et Sécurité Travail (rôles et moyens)
L'Inspecteur du Travail
Les organismes privés & associations (INRS, ANACT, AGEFIPH...)

AU NIVEAU ENTREPRISE

CSA: qu'est-ce que c'est exactement?
Sections syndicales
Assistants et Conseillers en Prévention
Encadrement hiérarchique et Services Fonctionnels

RÔLE ET MISSIONS DES CSA**FONCTIONNEMENT DU CSA**

Élection du CSA
Les différents membres du CSA (de droit, délibératifs et consultatifs)
La FS SCT d'un CSA pour les établissements > à 200 agents
Nombre de représentants et contingent annuel d'autorisations d'absence
Les consultations / informations obligatoires & modalités (programme / bilan annuels de prévention, rapport social unique...)
Les réunions-visites obligatoires
Le Règlement Intérieur
Délit d'entrave
Le secrétaire: désignation et missions particulières
Planning de réunion
L'ordre du jour de la réunion (élabérations, participants et délai d'envoi...)
Le Procès Verbal de réunion (mentions obligatoires, organisation et rédaction, délai d'envoi...)

MISSIONS ET ATTRIBUTIONS

contrôles, conseils, analyses de risques, inspections, enquêtes...

JOUR 4**L'ANALYSE DE RISQUES A POSTERIORI****LES ENQUÊTES OBLIGATOIRES**

Cadre réglementaire

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ACCIDENT DE SERVICE

Étude d'accidents par la méthode de « l'Arbre des Causes »
Recueil et formulation des faits
Construction de l'arbre des causes
Liaisons logiques : enchaînement, conjonction, disjonction

FINALITÉ DE L'ARBRE DES CAUSES

Choisir des actions de prévention (dans le respect des principes généraux de prévention)
Définir un plan d'actions: les erreurs à ne pas commettre
Suivre les mesures dans le temps
Bilan périodique